

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 539

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 58

I. – À l'alinéa 2, substituer au montant :

« 223, 8 milliards d'euros »

le montant :

« 224,1 milliards d'euros ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 3, substituer au montant :

« 222,3 milliards d'euros »

le montant :

« 222,6 milliards d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement modifie l'objectif de dépense de la branche Maladie, maternité, invalidité et décès des régimes obligatoires de sécurité sociale et du régime général pour tirer les conséquences des annonces du Gouvernement pour le réinvestissement de l'hôpital public annoncé par le Premier ministre et la ministre des solidarités et de la santé le 20 novembre 2019.

Des financements supplémentaires sont fléchés sur l'hôpital, à hauteur de 1,5 Md€ sur 3 ans, dont 300 M€ supplémentaires dès 2020, soit une révision de l'ONDAM pour 2020, dont la progression est portée de 2,3 % à 2,45 %.